

Le Kannadig

Plomelin
Ploveilh



Le service des espaces verts est intervenu sur le talus de la chapelle Saint-Philibert. Pourquoi ? Comment ? On vous l'explique en page 7.

ÉDITO • PENNAD STUR

Mercredi 31 mars dernier, le Président de la république nous annonçait dans une allocution télévisée les mesures supplémentaires auxquelles nous allons être soumis du 3 avril au 2 mai pour faire face à la pandémie et à la progression alarmante du coronavirus : fermeture des écoles, systématisation du télétravail, fermeture de certains commerces, restrictions au niveau des déplacements, pour ne citer que les plus significatives.

Les mesures annoncées étaient destinées à venir en complément de la campagne de vaccination qui avait débuté quelques semaines plus tôt, avec les difficultés que chacun sait.

Pour ce qui concerne Plomelin, notre Centre communal d'action sociale (CCAS), en partenariat avec les services de Quimper Bretagne Occidentale (QBO), est venu en aide aux habitantes et habitants de la commune âgés de 75 ans et plus qui rencontraient des difficultés pour se faire vacciner. Au début du mois de février, un courrier a été adressé à

l'ensemble des personnes concernées pour leur demander de s'inscrire, si elles le souhaitent, auprès des services de la mairie. Parmi elles, 119 ont fait savoir qu'elles étaient intéressées. Leur vaccination a donc débuté le mardi 30 mars au centre éphémère installé à Plonéis par QBO et s'est déroulée sur plusieurs jours. Pour compléter le dispositif, le CCAS avait mis en place un service de transport par minibus pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer de manière autonome.

Tout ceci a été rendu possible grâce au dévouement du personnel du service social et des services techniques de la commune, de l'ensemble des membres de notre CCAS, des chauffeurs bénévoles du Ploveilh Express et des services de QBO. Ce bel élan de solidarité et d'entraide mérite d'être souligné et je tiens ici à remercier et à féliciter tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette action.

Dominique Le Roux.

FINANCES

Comptes administratifs et de gestion

Vote à l'unanimité des comptes 2020 du budget principal et des budgets annexes (pôle médical, lotissements Pont Prenn et Kernevenn).

Affectation des résultats 2020 du budget principal

Le résultat global de clôture 2020 s'élève à 811 825,49 €. La section de fonctionnement a dégagé en 2020 un résultat d'exécution positif de 419 837,86 € et de 391 987,63 € pour celle d'investissement.

Ces résultats sont affectés par le Conseil, conformément à l'instruction budgétaire et comptable en vigueur, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, à raison de :

- 391 987,63 € en recettes d'investissement au compte « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

- 419 837,86 € en recettes de fonctionnement au compte « reprise d'excédent de fonctionnement ».

Vote à l'unanimité.

Budgets annexes 2021

Ils sont équilibrés comme suit.

Pôle médical : 66 367,52 € pour le fonctionnement et 173 677,52 € pour l'investissement

Lotissement Kernevenn : 221 887,79 € en fonctionnement et 161 787,79 € en investissement.

Vote à l'unanimité.

Impôts directs locaux

Taxe foncière 2021 (pas d'augmentation) : 38,31 % pour le bâti (nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier communal - 22,34 % - et départemental - 15,97 %) et 49,32 % pour le non bâti.

Vote à l'unanimité.

Budget primitif 2021

Le budget principal est équilibré à 3 819 632,98 € pour la section de fonctionnement et 1 393 992,98 € pour l'investissement.

21 voix pour (majorité) et 6 contre (Plomelin ensemble).

URBANISME

Noms de rues

Lotissement Brangoulo : hent Val Piriou.

Secteur Kerriou : hent Louise Ebrel.

Galochodrome » : esplanade Jean Le Borgne.

Rond-point carré : Kroazhent Tro Karrez.

23 voix pour et 3 abstentions.

TRAVAUX

Enfouissement des réseaux de Ti Lipig

Approbation à l'unanimité d'un crédit de paiement de

12 068,09 € pour l'exercice budgétaire 2021.

Couverture du boulodrome

Vote d'une autorisation de programme sur deux ans d'un montant de 200 000 € pour la couverture de dix pistes du boulodrome, avec crédit de paiement de 50 000 € sur l'exercice 2021.

21 voix pour (majorité) et 6 contre (Plomelin ensemble).

Travaux de voirie 2021-2024

Approbation à l'unanimité de l'attribution du marché de voirie à bons de commande 2021-2024 à l'entreprise Le Pape.

Contrôle et entretien des appareils anti-incendie

Approbation à l'unanimité de la convention avec la SAUR pour l'entretien des hydrants de la commune.

Coupes de bois programme 2021

Approbation à l'unanimité de la proposition de l'ONF de procéder au martelage et à la coupe de châtaigniers à Saint Roch pour un volume d'environ 63 m³.

Remplacement de chaudière

Accord à l'unanimité pour une demande de subvention à l'État d'un montant de 33 404 € au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local pour le remplacement de la chaudière de l'école Lucie Aubrac et du restaurant scolaire.

VIE ASSOCIATIVE

Convention de participation financière avec l'ASP

Suite au remplacement d'un bungalow au stade de Pennanguer, approbation de la participation financière de l'ASP Foot d'un montant de 2 000 € à cette acquisition.

Votes pour : 26, abstention : 1

Ludothèque de l'ULAMIR

La ludothèque, basée à Pluguffan, rayonne sur les autres communes à l'occasion de manifestations diverses. En contrepartie de ces actions, chaque commune participe financièrement à son fonctionnement.

Approbation à l'unanimité de la convention de financement de la ludothèque de 2021 à 2023.

VOEUX

Vœu en faveur de l'organisation d'un référendum sur le rattachement de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne

Votes pour : 26, abstention : 1.

Le compte rendu complet de la séance est sur www.plomelin.bzh, menu «mairie pratique», rubrique «conseil municipal».

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES • STELENNADOÙ AMAEZHEL

MODERNISATION DES PROCURATIONS



La nouvelle procédure intitulée Maprocuration, est complémentaire des classiques procurations de vote sur papier qui perdurent pour les électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent

pas utiliser la voie numérique.

Trois étapes

L'électeur mandant saisit en ligne sa demande de procuration après s'être authentifié sur <https://franceconnect.gouv.fr/> La validation par le

mandant de sa demande en ligne déclenche l'envoi à son attention d'un courriel avec une référence de dossier à six caractères.

Le mandant se rend ensuite dans n'importe quel commissariat de police ou gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité. La référence est vérifiée dans un portail numérique dédié et sécurisé et l'identité de l'électeur contrôlée au regard de la pièce d'identité présentée.

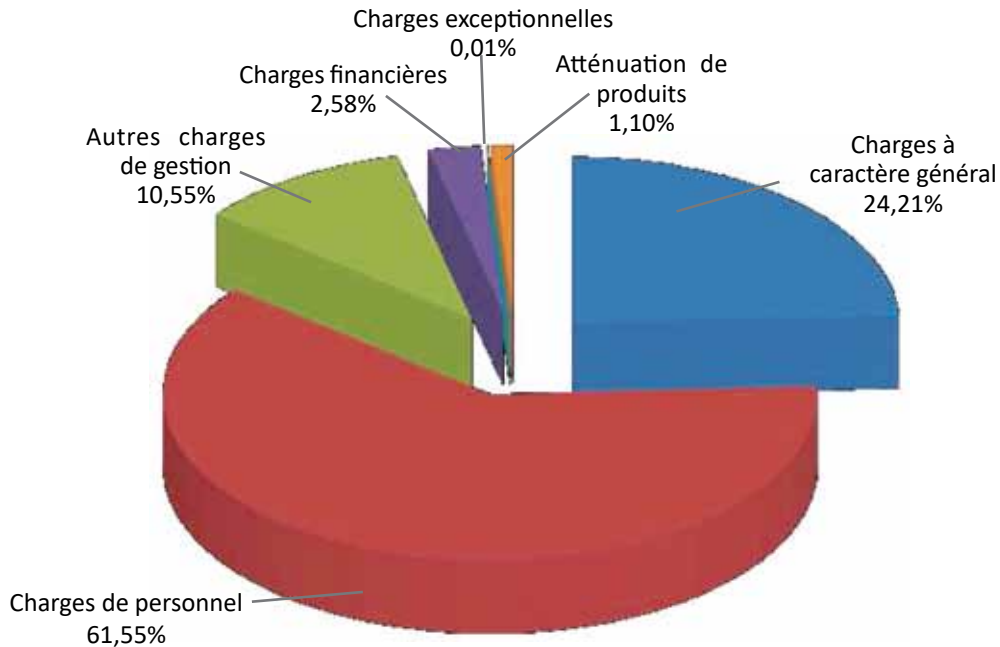
La procuration est transmise à la commune d'inscription du mandant. Après vérification, le mandant reçoit un message sur la suite donnée par la mairie à sa demande.

FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement 2020 : 2 840 700, 94 €

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1,13 % par rapport au CA 2019, expliquées en partie par la couverture du déficit du budget annexe Pont Prens et de l'application de la pénalité 2020 au titre de la loi SRU.

Les recettes de fonctionnement ont diminué de 5,90 %. La fermeture des services scolaires et périscolaires, les annulations de loyers accordées pendant les périodes de confinement ainsi que la fin de la perception des droits CAF pour le multi-accueil (solde de 2018 perçu en 2019 pour 45 000 €) engendrent une diminution des recettes d'environ 200 000 € sur l'exercice.



LEXIQUE • GERIAOUEG

Compte administratif : retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité de l'année N-1 (2020).

Budget primitif : l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile).

Dépenses de fonctionnement : charges d'exploitation nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité publique. Elles sont récurrentes et n'enrichissent pas le patrimoine de la collectivité.

Charges de gestion courante : dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité (énergie, contrats de prestation de services, entretien des bâtiments communaux...).

Charges de personnel : toutes les dépenses relatives au personnel communal (salaires, charges sociales, assurance du personnel).

Autres charges de gestion courante : subventions aux organismes publics (syndicats, CCAS), aux associations et organismes divers, indemnités des élus.

Charges financières : intérêts dus au titre des emprunts contractés par la collectivité.

Recettes de fonctionnement : produits des services et des impôts.

Taxes directes locales : taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et non bâti.

Quimper Bretagne Occidentale : attribution de compensation et dotation de solidarité.

Produits des services, du domaine et ventes diverses : facturation cantine, services périscolaires, locations de salle, vente de bois.

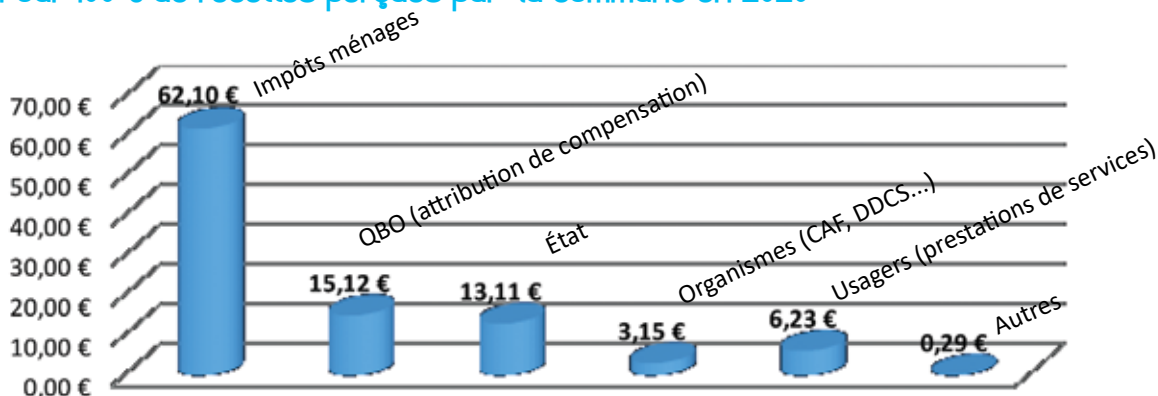
Dotations, subventions et participations : Aide de la CAF pour le fonctionnement des services périscolaires.

FCTVA : fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16,404 %), de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement.

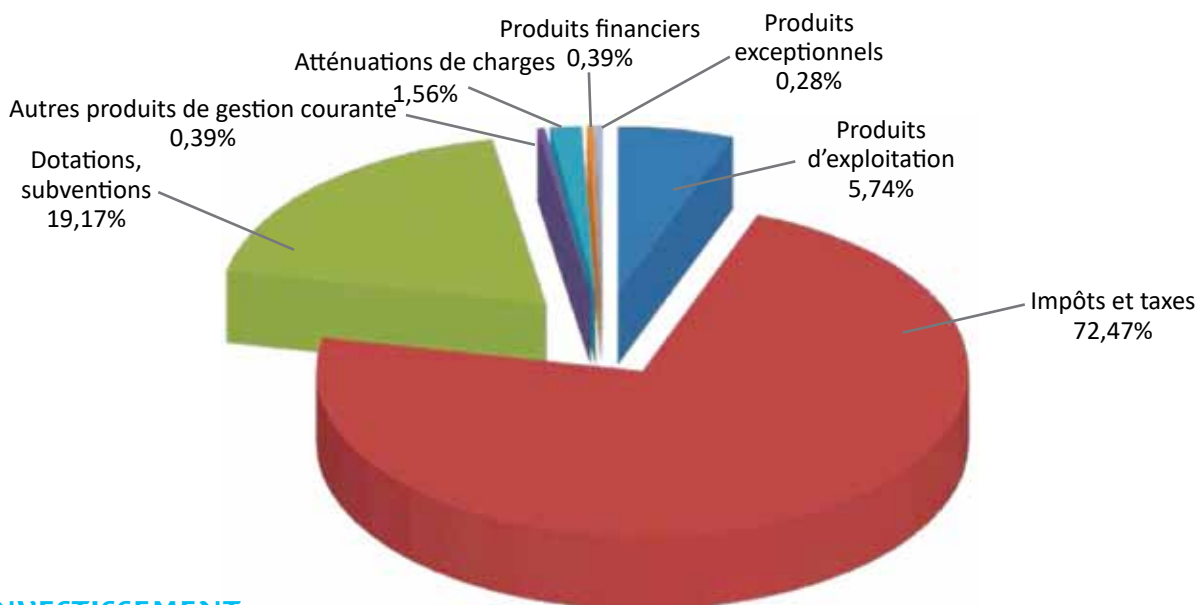
Autres produits de gestion courante : loyers des bâtiments communaux, remboursement de sinistres.

Atténuations de charges : remboursement assurance du personnel, indemnités journalières.

Pour 100 € de recettes perçues par la commune en 2020



Recettes réelles de fonctionnement 2020 : 3 182 326,61 €



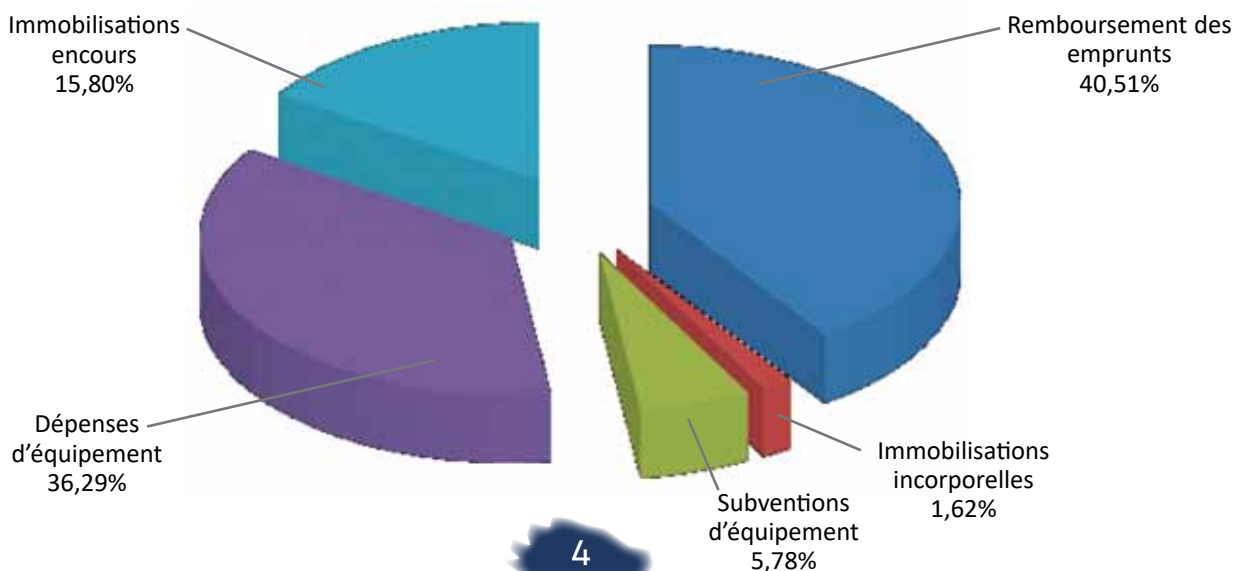
INVESTISSEMENT

Les principaux investissements 2020 ont été : la poursuite de l'enfouissement des réseaux et la 2^e tranche des travaux de voirie de Ti Lipig, le renouvellement du matériel informatique et du mobilier des bâtiments municipaux, l'achat d'un robot tondeuse* pour optimiser la tonte des terrains de sport, le remplacement d'un ancien véhicule par un véhicule électrique, l'engagement de la rénovation des huisseries de l'école et le remplacement de la chaudière de l'école maternelle dans le cadre de la transition énergétique, l'architecte pour la couverture de terrains de pétanque et la réfection de la toiture de l'espace Glazik

Ces dépenses ont été couvertes en partie par le FCTVA, les taxes d'urbanismes et les subventions.

* Le robot tondeuse vient d'être livré, il sera présenté dans le prochain Kannadig.

Dépenses réelles d'investissement 2020 : 734 042,20 €



FONCTIONNEMENT

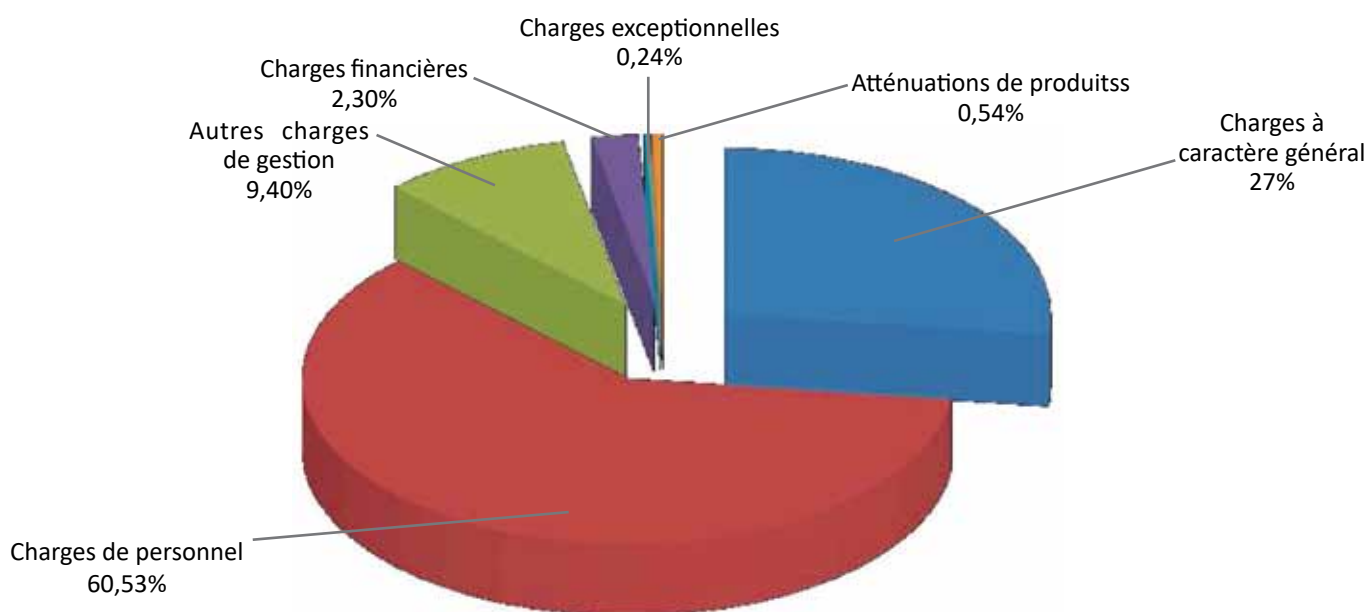
Les dépenses inscrites en section de fonctionnement prennent en compte les frais inhérents à la crise sanitaire (+ 25 000 € par rapport à 2020), l'étude organisationnelle et fonctionnelle des services municipaux du Centre de Gestion (+ 12 800 €), la prestation acquittée auprès du Centre de Gestion pour l'accompagnement d'un agent communal en décharge de fonction (+ 98 000 €), la rénovation en régie de certaines salles du restaurant scolaire (+ 10 000 €), la refonte du site internet de la commune (+ 9 000 €), le renouvellement de l'achat de livres à Noël pour les enfants des écoles (+ 3 000 €). Voilà les principales nouvelles dépenses en fonctionnement prévues pour 2021.

La vigilance reste de mise pour contenir les dépenses de fonctionnement. Il est notamment prévu que des marchés pluriannuels soient passés (entretien de la voirie, fournitures scolaires et administratives, produits d'entretien...)

Les recettes, fortement en baisse en 2020 en raison de la crise sanitaire, risquent encore cette année de ne pas être à la hauteur des attentes. Elles feront également l'objet d'une attention soutenue, notamment par la recherche de financements extérieurs. Les dotations de l'Etat s'élevaient à 389 035 € pour la DGF en 2021, contre 397 325 € en 2020 (- 8 290 €).

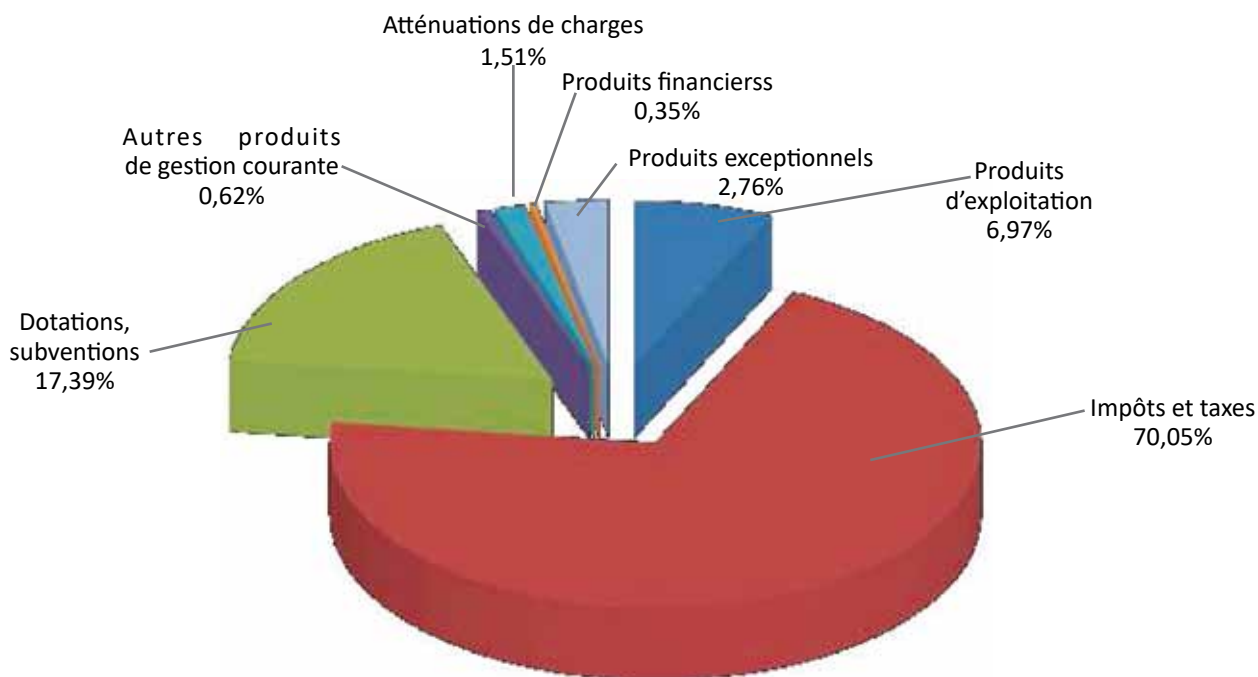
Dépenses réelles de fonctionnement budget principal 2021 : 3 501 632,86 €

(Hors opérations d'ordre, dépenses imprévues et virement à la section d'investissement)



Recettes réelles de fonctionnement budget principal 2021 : 3 729 632,86€

(Hors excédent de fonctionnement reporté)



INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement budget principal 2021 : 1 303 992,98 €

Les projets d'investissements sont travaillés autour de quatre axes majeurs

La qualité de vie et le « bien vivre ensemble » des habitants de la commune :

- étude sur la circulation et la sécurité routière sur l'ensemble du territoire communal (+ 20 000 €) suivie de premiers aménagements d'ici la fin de l'année ;
- études relatives à l'aménagement du centre-bourg (+ 30 000 €) : projet de la « ferme Bozec », aménagement du cimetière, aménagement du parking devant la superette ;
- fin de l'aménagement de la voirie à Ti Lipig (130 000 €) ;
- couverture d'une partie du boulodrome (études et début travaux : 50 000 €) ;
- isolation de l'espace Kerne par la rénovation des toitures (150 000 €).

Le développement des mobilités douces qui contribue également à l'amélioration du cadre de vie des habitants : recensement et mise en valeur des sentiers piétons, réalisation d'un schéma de voies douces entre les lotissements et le centre bourg.

L'enfance :

- aménagement de jeux à l'école élémentaire (+ 10 000 €) ;
- aide à l'équipement des classes flexibles (+ 1 500 €) ;
- fin de la rénovation des huisseries de l'école (90 000 €) ;
- mise aux normes des rideaux dans les classes (+ 3 500 €).

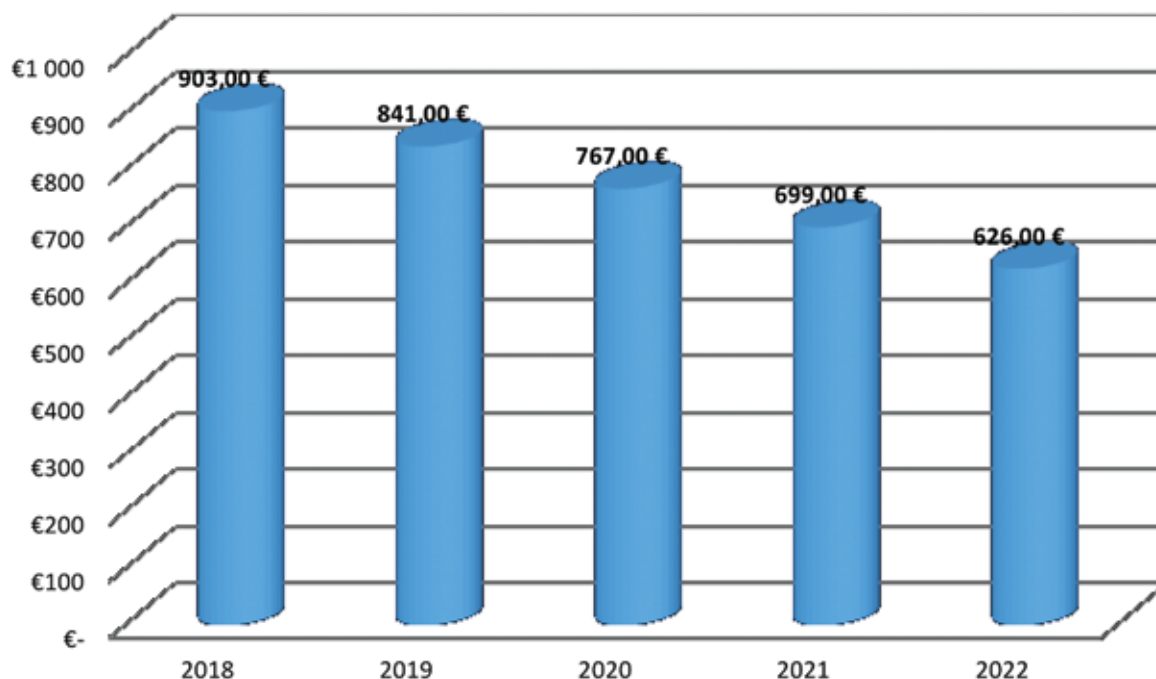
La qualité de vie au travail des agents communaux :

- rénovation des vestiaires des services techniques (135 000 €) ;
- renouvellement de matériel (tracteur :+ 88 000 €) ;
- acquisition de matériel ergonomique pour les agents d'entretien (+ 3 500 €).

Ces dépenses seront financées comme en 2020 par l'autofinancement, le FCTVA, les subventions et les taxes d'aménagement. Aucun nouvel emprunt n'est prévu en 2021.

NIVEAU D'ENDETTEMENT

Encours de la dette par habitant



2018	903,00 €
2019	841,00 €
2020	767,00 €
2021	699,00 €
2022	626,00 €

Suite au transfert de la petite enfance à la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale au 1^{er} janvier 2019, 27 % des emprunts contractés pour la construction du pôle enfance sont pris en charge par QBO, pour un montant d'environ 42 000 € par an jusqu'à l'extinction des emprunts en 2032.

ENTRETIEN DES FORÊTS COMMUNALES



A Plomelin, nous avons des forêts « de protection » plutôt que des forêts « d'exploitation »

Entretenir la forêt, c'est accompagner son évolution : couper lorsque c'est nécessaire pour sécuriser les sentiers ou favoriser son développement. Les tempêtes, les maladies ou les ravageurs peuvent fragiliser certains arbres qu'il faut alors abattre.

L'ONF et le Département sont responsables des marquages réalisés sur les arbres selon la stratégie de « gestion » de la forêt, régie par des normes, et de calculs fins dans le respect d'un cahier des charges.

Les marquages « sauvages » de certains arbres à Rossulien ont choqué les Plomelinois mais les professionnels de la forêts ne s'y trompent pas et savent distinguer les marques : aucun arbre ne saurait être abattu par erreur !

On peut préciser que certains arbres morts sont volontairement laissés dans la forêt pour créer du compost naturel favorable à la régénération de la forêt. Dès lors, on rappelle qu'il est interdit d'aller couper du bois en forêt, même du bois mort.

La coupe des arbres est gérée par l'ONF qui décide de ceux qui seront abattus et qui pourront être débités et achetés. Les administrés peuvent s'inscrire en mairie pour acheter des lots de 2 m de long à scier et exercer ainsi leur droit d'affouage*

On plante plus qu'on ne coupe !

Sur une année, la commune a planté plus de 4 000 arbres et augmenté la surface forestière d'environ 4 ha sur des terres agricoles non exploitables.

L'ancienne déchèterie de Kerbernez a été valorisée, 2,2 km de talus ont été refaits en 2018 sur Kergwenn, c'est un travail de longue haleine.

Quelques précisions sur l'entretien récent du talus de Saint Philibert :

- les branches mortes par manque de luminosité dans le bas des arbres doivent être élaguées sans attendre pour éviter qu'elles tombent sur des passants ;
- certains arbres sont vieux, fissurés, ils sont alors abattus et remplacés par des jeunes arbres ;

- des châtaigniers malades (chancre et maladie de l'encre) ont été abattus ;

- le laurier palme, souvent utilisé en haies et difficile à maîtriser pour les particuliers est une plante invasive en milieu naturel, qu'il faut combattre.

Les arbres en milieu urbain

Du fait de la pollution, de l'excès d'eau et même de l'urine canine, on privilégie des espèces plus résilientes comme les féviers d'Amérique plantés sur le parking du Carrefour Market. Les chênes des marais présents sur le parking de la mairie n'auront pas une durée de vie supérieure à 40 ans, ils devront être prochainement remplacés.

La connaissance des variétés d'arbres progresse et permet de mieux adapter les essences d'arbres à l'environnement.

* Affouage : droit accordé aux habitants d'une commune de pratiquer certaines coupes de bois de chauffage sur les biens communaux.

ATTENTION AUX PRODUITS RATICIDES

Deux chats au moins ont été empoisonnés à Tal ar Groaz et à Kergwen en mars par des produits raticides.

Ces produits sont dangereux pour les animaux domestiques, ils doivent être utilisés avec précaution et placés dans des dispositifs empêchant leur ingestion par des chiens ou des chats.

ARRÊT DE BUS HENT KERGOFF



Non... la municipalité n'est pas « à l'ouest », l'abri bus à l'arrêt « centre ville » à Kergoff tourne volontairement le dos à la rue pour protéger les usagers des vents d'ouest dominants en cas de pluie...

QBO FAVORISE LES DÉPLACEMENTS EN VÉLO

Quimper Bretagne Occidentale a validé la mise en place de deux dispositifs distincts :

- une aide (en fonction du revenu fiscal) à l'achat d'un vélo à assistance électrique pouvant aller jusqu'à 50 % du prix dans la limite de 500 € qui s'ajoute à l'aide de l'État ;
- un forfait de réparation vélo de 50 € maximum chez un professionnel.

Les habitants de l'agglomération intéressés peuvent faire une demande en ligne sur <https://formulaire.quimperplus.bzh/demande-aide-velo/> ou retirer un formulaire à la mairie.

Rappelons que la QUB propose à la location des vélos électriques ou classiques, des trotinettes électriques, détails sur <https://www.veloqub.fr/>

DE BREST À TRÉVAREZ AVEC BERNARD LARHANT



Quel lien entre un car-jacking chez un élu départemental à Daoulas et le meurtre d'un producteur de crevettes à Roscoff ?

Dans le même temps, Paul Capitaine pense avoir reconnu à l'aéroport de Brest un terroriste officiellement mort lors de l'attaque d'un drone.

Une double affaire sur le fil du rasoir avec une conclusion haletante.

Stress de Brest à Trévarez, 9,50 € aux Éditions Alain Bargain.

Les livres de Bernard Larhant et quelques autres des éditions Bargain sont disponibles à la vente au Carrefour Express de Plomelin. Des séances de dédicaces sont prévues.

ÉTAT CIVIL • MARILH AR BOBLAÑS

Naissances : Jade Brun, Kerrun Izela (6 avril) ; Élyne Naimy, hent Éric Tabarly (2 avril) ; Soan Noël, Menez Kloëder (22 mars) ; Aénor Stéphan, Koad ar Roz (5 avril).

Décès : Geneviève de Broc, veuve Zeller, 81 ans, Kerustans (16 mars).

ENFANCE ET JEUNESSE • BUÇELIEZH HA YAOUANKIZ

UN PANNEAU BILINGUE DEVANT L'ÉCOLE LUCIE AUBRAC



Le nouveau panneau de l'école Lucie Aubrac a été installé. Il indique que l'école propose des filières monolingue et bilingue breton-français.

DANSE BRETONNE

À l'occasion du mois de la langue Bretonne, Mathilde, animatrice, a proposé aux enfants des classes élémentaires de l'école Lucie Aubrac une initiation à la danse bretonne pendant le temps méridien.



Les enfants ont appris un *hanter-dro* qu'ils ont dansé sur le chant des élèves de la classe bilingue élémentaire. Cette activité a dynamisé le temps du midi pour l'ensemble des enfants.

PLANTATION DE SAPINS



Le 17 mars 2021, trois jeunes du Plomado, ont participé à une plantation de sapins à Keraskoet Bihan avec les services techniques de la commune.

Les jeunes volontaires ont découvert les différentes

essences de sapins utilisées et les techniques de plantation. En un après-midi, une centaine de pousses de sapin ont été mises en terre.

Les jeunes présents étaient très contents de participer à ce projet.

Cette plantation de sapins a pour but, d'ici 5 ans, de pouvoir décorer les locaux de la commune pour les fêtes de Noël.

COLLECTE ALIMENTAIRE



Les enfants du Plom'Action se sont mobilisés en organisant une collecte de produits alimentaires et d'hygiène au profit de la banque alimentaire de Plomelin.

Ils ont d'abord décoré des bacs de collecte et créé une affiche pour communiquer sur le projet. Ils ont aussi participé à la logistique des dons.

Les quatre bacs répartis entre les écoles et le Pôle Enfance ont permis de réunir en deux semaines, 70 kg de denrées et de produits d'hygiène, que le Plom'Action a remis le 19 Mars aux quatre bénévoles de la banque alimentaire présents pour l'occasion.

ÉCOLE LUCIE AUBRAC
Inscriptions pour la rentrée 2021

Les inscriptions se font en mairie, le dossier est à retirer sur le site de la commune (<https://plomelin.bzh/etablissements/>).

Pour toute information concernant l'école Lucie Aubrac, les familles peuvent joindre Marine Lebranchu, directrice, à ec.0291729x@ac-rennes.fr ou au 02 98 94 20 24.

Projet couveuse en maternelle

En mars, les enfants de maternelle ont entrepris de faire couvrir des œufs afin de découvrir ce mode de reproduction.

Après avoir placés en couveuse des œufs de plusieurs espèces, pendant trois semaines, ils ont deux fois par jours patiemment et délicatement retourné et humidifié les œufs, surveillant température et hygrométrie et parallèlement effectué des recherches sur l'évolution de la couvaison.

Le 31 mars, les premiers piailllements se sont fait entendre, un premier œuf a éclos, bientôt suivi de cinq autres. D'adorables poussins que les enfants ont retrouvé à la reprise des classes en même temps qu'ils ont découvert les canetons nés entre-temps.



Initiation au basket pour les CE2 et les CM1

Cette activité était organisée en extérieur dans la cour de l'école par Matthieu Crenn, éducateur sportif professionnel. Par cette pratique, les enfants développent de nouvelles habiletés motrices, ils s'initient au goût de l'effort, au plaisir de participer et de se dépenser. Les six séances programmées ont eu lieu malgré une météo capricieuse et dans le respect des consignes sanitaires.

Merci à Matthieu Crenn pour sa disponibilité et aux partenaires de l'école (municipalité, APE, Amicale laïque, ASP basket) pour le financement.



PLOM' ACTION RECHERCHE DU MATÉRIEL DE RÉCUPÉRATION

Le Plom'Action recherche du matériel pour ses futurs projets : vieilles bottes, pots en terre, vieilles chaises en bois, gouttières, bouchons en plastique, roues de vélo, boîtes à œufs, arrosoirs, grands cartons, bouteilles en plastique de sodas (1 litre et plus).

Vous pouvez déposer vos dons (préalablement nettoyés au regard du contexte sanitaire actuel) dans un bac mis à disposition à l'entrée principale du Pôle enfance jusqu'au vendredi 28 mai.

Merci d'avance pour votre aide.

ÉCOLE NOTRE-DAME
Courses d'orientation



En mars, les CP-CE1 ont effectué des courses d'orientation autour du stade municipal. Les élèves ont caché des objets que leurs camarades s'efforçaient de retrouver en s'aidant d'un plan. Ils ont élaboré

des itinéraires pour leurs partenaires, parcouru les circuits de chasse au trésor dessinés sur des cartes.

Les enfants étaient ravis de pratiquer ces activités ludiques alliant la course et la lecture d'un plan.

Nettoyage de printemps

Démarche citoyenne pour les maternelles de l'école Notre-Dame, après avoir travaillé sur la notion de déchets, mis en œuvre des tris et cherché à réduire leur quantité de déchets, les élèves ont proposé leurs idées pour aider la planète.

Ils ont décidé d'aider au nettoyage de la nature sur la commune en y accordant un temps le vendredi.



Fin de « récolte » aux abords de l'espace Kerné et du stade.

RELAIS PETITE ENFANCE QBO

Activités au Pôle enfance

Pour les assistantes maternelles de Plomelin et les enfants qu'elles accueillent.

Vendredi 21 mai, 9h30 : temps collectif «explorations motrices» avec la psychomotricienne Blandine Croix.

Les animations sont ouvertes aux enfants de moins de 3 ans non scolarisés avec leur assistante maternelle ou garde à domicile (GAD).

En raison du contexte sanitaire le planning est susceptible d'être modifié. Merci de votre compréhension.

Renseignements et prise de rendez-vous avec une animatrice du lundi au vendredi au 02 98 98 86 51 ou rpe.ouest@quimper-bretagne-occidentale.bzh

TOUS AU COMPOST ! (2)

Le saviez vous? **Où installer le composteur ?**
450kg/an de matière organique = 50kg de compost (terreau).
Il doit être placé dans un endroit ombragé, pas trop loin de la maison pour être accessible en hiver.

Sur une surface plane au contact de la terre pour que les vers puissent coloniser le tas de déchets organiques.

Comment ça marche ?

Les déchets organiques sont transformés grâce au travail des micro-organismes (bactéries, champignons, actinomycètes), de la micro-faune (insectes) et de petits invertébrés (vers).

Comment faire ?

Fragmenter les déchets en petits morceaux pour faciliter l'action des micro-organismes et de la micro-faune.

Mélanger les déchets secs (matières brunes) avec les déchets humides et mous (matières vertes) et les alterner en couches fines de 3 à 10 cm maximum.

Aérer, brasser toutes les 3 ou 4 semaines pour fournir de l'oxygène et contrôler l'humidité. Veiller à une humidité constante (comme une éponge humide).

Les grosses quantités de déchets ne doivent pas être mises au compost en une fois ; il faut les sécher si nécessaire, les stocker à part sous abri et les incorporer petit à petit (exemple des tontes).

Quels sont les outils utiles à l'entretien du compost ?

Le bio-seau, afin de collecter les déchets fermentescibles de la cuisine.

La bêche, pour aérer.

L'arrosoir, pour humidifier.

Quand utiliser le compost ?

Après 3 à 4 mois, le paillis : il est utilisé en couche de quelques centimètres, à la surface du sol. Il permet de limiter l'évaporation, le développement des mauvaises herbes et apporte progressivement des éléments nutritifs aux plantes.

Après 6 à 8 mois, l'amendement organique : il a la consistance d'un terreau avec quelques éléments plus grossiers. Il est utilisé mélangé aux premiers centimètres du sol dans le jardin potager, les plates-bandes décoratives ou pour réaliser des plantations d'arbres ou d'arbustes. Il permet de structurer et d'enrichir les sols.

Après 10 à 12 mois, le rempotage : il peut être utilisé,



une fois tamisé, pour le rempotage ou les semis en mélange avec au moins 50 % de terre du jardin. Si vous attendez trop longtemps, le compost va se minéraliser et n'offrira plus d'intérêt pour les plantes et le sol.

Comment se procurer un composteur ?

Quimper Bretagne Occidentale (QBO) propose des composteurs à prix réduits.

Un composteur de 400 litres adapté aux foyers de 1 à 4 personnes avec un terrain de 400-500 m² maximum (15€).

Un autre de 600 litres convenant mieux aux familles plus nombreuses, une parcelle plus vaste et/ou avec plus de végétaux producteurs de déchets (25€).

À réserver, sur le site ide QBO :

<https://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/161-formulaire-de-reservation-d-un-composteur.htm>

Le saviez vous?

Une poubelle grise contient 30% de déchets organiques qui peuvent être compostés !

RENDEZ-VOUS À NOTER

Ateliers de compostage

À Quimper, samedi 29 mai (10h-11h30), mercredi 30 juin (15h-16h30), samedi 31 juillet (10h-11h30).

Réservations au 02 98 98 89 58 ou atri@quimper.bzh

LES ASSOCIATIONS PLOMELINOISES KEVARZHEOÙ PLOVEILH

UN NOUVEAU CAPITAINE POUR LE MONDIAL PUPILLES



Après 10 ans de présidence, Alain Bosser cède le brassard à Jean-Jacques Cariou, secrétaire du Mondial Pupilles. Pendant cette décennie, le Mondial Pupilles s'est développé avec la participation de nouveaux pays (Iran, Thaïlande, Vietnam...), la création du tournoi féminin

en 2013, le doublement du budget. Un bilan dont Alain Bosser peut être légitimement satisfait.

Le nouveau président connaît parfaitement tous les rouages du comité organisateur dont il est membre

depuis 21 ans. Après deux éditions annulées à cause de la pandémie de Covid 19, Jean-Jacques Cariou et les membres du comité auront à relever le défi d'organiser le 35^e Mondial Pupilles avec sans doute de nouvelles contraintes mais toujours la fidélité à la devise « le foot, la fête et l'enfant ».



Bon courage à eux et rendez-vous du 26 au 29 mai 2022.

Remerciements à Janine Joseph (Ouest-France) pour les photos.

CALLIGRAMMES



La classe de GS-CP de Christelle Philippot de l'école Lucie Aubrac a travaillé sur les calligrammes à la manière de l'illustratrice Céline Lamour-Crochet.

À l'origine, il était prévu que la médiathèque accueille l'exposition « Abécédaire en calligrammes » du 10 février au 6 mars. Du fait de la crise sanitaire, cette animation a été annulée, mais les élèves ont réalisé des calligrammes autour du bélier, symbole de la ville de Quimper. Ces travaux sont exposés à la médiathèque jusqu'à la fin du mois de mai.

HORAIRES

Les heures d'ouverture de la médiathèque restent inchangés : mardi et vendredi de 14h00 à 18h00, mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, samedi de 10h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00.

LE MOT DE PLOMELIN ENSEMBLE
GER PLOVEILH A STROLL

L'ARGENT PUBLIC POUR LE BIEN PUBLIC

Le Conseil municipal vient de voter le budget prévisionnel de la commune pour l'année 2021. Les recettes du budget d'une commune viennent de la contribution des habitants (fiscalité locale, taxes foncières et d'habitation) et indirectement des dotations et subventions de l'État, de la Région, du Département et des communautés de communes. Ces dotations sont financées par des produits de la fiscalité directe (impôts sur le revenu) ou indirectes (TVA). Les budgets publics sont donc intégralement financés par la contribution des citoyens. Si le budget est public, il paraît légitime que la destination des dépenses servent l'intérêt général et soient reversées dans le domaine du Bien public.

Nous identifions facilement ces dépenses quand il s'agit de réparer la voirie ou les bâtiments publics ou de rémunérer des postes d'agents territoriaux pour les classes maternelles ou d'animateurs dans les services à l'enfance (pôle enfance à Plomelin). Il est aussi admis par la loi que les communes puissent aider les associations locales en leur attribuant une subvention de fonctionnement. C'est en quelque sorte une reconnaissance de leur utilité publique par les services qu'elles rendent à la communauté. Cependant cette contribution de l'argent public vers une association à caractère privé non lucratif doit s'accompagner de réserves.

La première réserve est d'ordre éthique dans le sens où l'association bénéficiaire de cette subvention doit s'engager à rendre un service à l'ensemble des citoyens sans discrimination.

La seconde relève de la confiance dans la mesure où l'association doit donner des gages de fonctionnement démocratique et s'engage à gérer son budget de façon

loyale et sincère.

La troisième réserve relève des choix de la municipalité en place : elle doit rechercher une réelle équité dans l'attribution de ses subventions et dans l'engagement des crédits d'investissement. Ainsi rénover une salle de sports profite à tous, créer un espace de jeux pour enfants profite également à toute la collectivité, aider les associations qui participent à l'éducation des jeunes par le sport ou des activités culturelles relève de l'esprit républicain.

La participation publique bien encadrée est donc possible par nature à condition que le montant de la dépense ne soit pas déraisonnable. La réponse est plus nuancée quand il s'agit d'attribuer des fonds pour un usage public moins élargi : ainsi, le choix de la municipalité actuelle de financer un équipement de 200 000 € (budget prévisionnel) pour la couverture de dix terrains de pétanque est critiquable car le budget d'investissements doit répondre à de nombreuses sollicitations publiques. Cette dépense n'est-elle pas disproportionnée au regard des moyens de la commune et ne se fait-elle pas au détriment d'autres besoins prioritaires sur la commune ? En comparaison, l'ancienne équipe municipale avait prévu la couverture de six terrains pour un reste à charge de la commune de 85 000 €.

Soucieux d'une utilisation équitable des finances publiques, nous n'avons pas voté ce budget prévisionnel. Nous encourageons la nouvelle majorité à faire preuve de conscience collective dans ses choix en s'interrogeant sur la notion d'intérêt général et une meilleure utilisation des fonds publics.

Pour Plomelin Ensemble,
Érick Schwartz, Conseiller municipal.

DROIT DE RÉPONSE
GWR DA RESPONT

Comparons ce qui est comparable, le budget prévisionnel du projet de l'ancienne équipe municipale s'élevait à 139 000 €. Le reste à charge estimé pour le nouveau projet est 146 000 €.

Permis de construire

Jérôme Rétif et Lenaïg Tanguy, hent A. Beltrame.

Déclarations de travaux

Christian Appéré, hent Kerfram (carport) ; Bellocq Paysage, hent Ti an Aod (clôture) ; Thibault Béthencourt, Kergoff Traon (extension d'habitation) ; Philippe Blanc Castaing, hent Kerfram (véranda et panneaux photovoltaïques) ; Mikaël Cumunel, hent Kerdavid (châssis de toit) ; Ronan Jaouen, Kerdavid Uhela (remplacement de châssis de toit) ; Alexandra Lapouge, hent an Dour Ruz (abri de jardin) ; Roger Le Bec, Kosker Nevez (modification d'ouvertures) ; Sylvie Le Corre, Kerhuel (bardage bois) ; Marion Le Quéau, hent A. Conti (clôture) ; Odile Luguern, Verouri Nevez (clôture) ; Julien Millot, Traon ar Vorc'h (aménagement de combles et garage) ; Josef Pempus, Kergwenn (modification de façade) ; Sandie Percelay, hent Kerlot (piscine) ; Philippe Perilhou, Verouri Nevez (extension d'habitation) ; Éric Poupon, Pont Prenn (abri de jardin) ; Jacky Queffeulou, Kroaz Kermel (clôture) ; Stéphane Sergent, Kroaz Kermel (abri de jardin) ; Michel Zavazzo, Tal ar Groaz (abri à bois).

URBANISME • KÊRAOZOURIEZH

F[AI]TES POUR L'ENVIRONNEMENT

Venez célébrer la 1^{ère} édition de la F[ai]tes pour l'Environnement le 6 Juin au Parc de Kerguel.

Tout au long de la journée, vous trouverez un marché bio et local, des expositions, de la restauration et buvettes, une vingtaine de stands associatifs, d'animations, d'information, un café-librairie, de l'initiation au vélo électrique, un troc plantes, des jeux pour enfants, etc.

Différents ateliers vous seront proposés sur inscription : compostage et paillage, fabrication d'un baume au plantain, etc.

Le programme complet et l'ouverture des inscriptions aux ateliers seront prochainement disponibles sur le site de la commune.



PASSAGES DE LA BALAYEUSE

Judi 5 et vendredi 6 mai : Pen Menez, Kerhuel, Kergadiou, Polhoad, Lenn Kerbernez, Porajenn, Penker, Trébéd, Verouri Nevez, Leuré, Daou Barz, Kerfram, Kerguel, Kervec, bourg, Tingoff, Park ar Menhir, hent Pierre Souvestre, hent Victor Roussin.

Judi 2 et vendredi 3 juin : Ti Lipig, Kerrun, Kerriou, Kroaz Kermel, l'Avantage, Trojoa, Pont Prenn, hent Alexandre Massé, Pennanguer, Kergwenn, Tal ar Groas, Keryan.

Veillez à ne pas laisser de véhicules garés le long des voies.

DÉCHETTERIE DE KERBENHIR

Lundi - Mercredi - Vendredi - Samedi :
9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00.
Mardi et jeudi : 14h00 - 18h00.
Dimanche : 9h00 - 12h00.

AGENDA 2021 • AGENDA 2021

MAI

Vendredi 28 :
Concert Claude Couamme

JUIN

Dimanche 6 - 10h00 à 17h30
F[ai]tes pour l'environnement - Parc de Kerguel
Vendredi 11 - 20h00 à 22h00
Ciné doc GR 34
Vendredi 18 - 17h00 à 22h00
Fête de la musique - Parking de la mairie

JUILLET

Jeudi 14 - 11h00 à 18h00
Journée festive - Parc de Kerguel
Mardi 20 - 14h00 à 18h00
Fête au manoir de Kerouzien

AOÛT

Samedi 7 - 11h00 à 17h30
Les enfants sont des princes et des princesses
Dimanche 15 - 14h00 à 18h00
Fête au château du Pérennou

SEPTEMBRE

Samedi 4 - 14h00 à 18h00
Forum des associations - Espace Kerne
Samedi 18 et dimanche 19 - 14h00 à 18h00
Journées du patrimoine

OCTOBRE

Samedi 2 - 9h00 à 18h00
Fête de la pomme - Verger de Penn Allée
Samedi 9 - 14h00 à 18h00
Fête de la bière - Espace Kerne
Samedi 16 - 14h00 à 18h00
Fête des châteaux à Kerambleiz

NOVEMBRE

Dimanche 28 - 20h00 à 22h00
Ciné doc chemins de Compostelle

DÉCEMBRE

Dimanche 12 - 10h00 à 18h00
Marché de Noël - Espace Kerne

En raison du contexte sanitaire ce programme est susceptible d'être modifié.



Tél. 02 98 94 25 57 • **Mél :** contact@plomelin.bzh •
Site Web : <http://www.plomelin.bzh> •
facebook : <https://fr-fr.facebook.com/MairiedePlomelin>
Directeur de la publication : Dominique Le Roux, Maire.
Rédaction-Coordination : Sandrine Even, Adjointe à la communication et Claude Hélias.
Impression : Imprimerie du Commerce, 20 rue Turgot, 29554 Quimper Cedex 9 • 02 98 95 07 29.
Dépôt légal : mai 2021, imprimé en France.